

## Affaire KBLux : victoire du contribuable à confirmer

### **L'Administration fiscale fera certainement appel du jugement, selon Alain Zenner.**

Les deux contribuables belges qui, soupçonnés d'avoir un compte à la Kredietbank Luxembourg (KBL) contestaient le supplément d'impôt réclamé par l'administration fiscale et qui ont récemment obtenu gain de cause devant des tribunaux bruxellois (lire LLB des 12 et 13 octobre), ne peuvent pas encore dormir sur leurs deux oreilles.

### **Décisions faisant autorité**

En effet, d'après Alain Zenner, commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures administratives et de la lutte contre la grande fraude fiscale, il y a tout lieu de penser que l'administration fiscale interjettera appel. Car selon lui, il est *normal que des décisions faisant autorité* se prennent *au degré le plus important* des instances de la justice. À ce stade-ci de l'affaire, il formule déjà quelques réflexions. Pour lui, le côté non probant des documents qu'a utilisés l'administration pour réclamer un impôt supplémentaire (les fameuses microfiches subtilisées par des anciens employés de la KBL) ne constitue pas *le vrai débat*. D'ailleurs, selon lui, il est *très difficile* de considérer ces documents comme non probants dans la mesure où la grande majorité des 9.000 personnes poursuivies par le fisc n'ont pas contesté ce qu'on leur demandait. *Ce qui me paraît établir la crédibilité des pièces transmises*.

### **Légitimité du document**

Pour Alain Zenner, *la question plus fondamentale* à laquelle la justice devra répondre, est de savoir si le fisc peut avoir accès à ce type de document. C'est

la question de la régularité de la preuve. Le problème d'irrégularités avait d'ailleurs été relevé par le comité P suite à une plainte déposée par la KBL. On se souvient que les microfiches subtilisées à la banque luxembourgeoise sont arrivées dans les mains de la justice dans des circonstances pas encore tout à fait claires du moins aux yeux de la KBL.

*Ces documents ont-ils été obtenus d'une manière transparente et loyale?*, s'interroge Alain Zenner. Pour lui, cette question est fondamentale car elle est posée dans le cadre de la nouvelle culture fiscale *qui repose sur la transparence et la loyauté* qui doivent être réciproques. Cela veut dire autant de la part de l'administration que du contribuable.

*Il est normal que l'administration fiscale défende ses points de vue*, estime Alain Zenner. *Le rôle du politique est de voir de façon plus générale si c'est admissible ou pas. Ce débat doit se poursuivre*.

Ariane van Caloen